

(1)

(N° 139.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 MAI 1860.

ABOLITION DES OCTROIS COMMUNAUX ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. VERMEIRE.

Les impositions communales *directes* et indirectes connues sous le nom d'octrois et de cotisations personnelles, sont abolies.

(¹) Projet de loi et annexes, n° 84.

Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur, par la commission de révision des octrois communaux, n° 102.

Rapport, n° 125.
